



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du mardi 22 février 2022**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
<b>19</b>	<b>14</b>	<b>15</b>

Date de la convocation : 16 février 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 février 2022

**L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-deux février à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 16 février 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.**

**Présents :** Madame BOULIER Claude, Madame BUQUET Jessica, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

**Absents excusés :**

Madame GUERZA Sylvie

Madame PATENOTTE Isabelle

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame BUQUET Jessica a été nommée secrétaire de séance.

**2022/12 – AVENANT AU CONTRAT DES ESPACES VERTS POUR INCLURE LE MANOIR**

Suite à l'acquisition du Manoir, il est proposé de signer un avenant au contrat des espaces verts avec l'un de nos actuels prestataires afin d'assurer la tonte du terrain (tous les 15 jours) dès le mois de mars. Ce terrain représente 3 100 m<sup>2</sup> de gazon à tondre.

Deux devis ont déjà été obtenus :

- l'un à 2 380 euros HT par an

- l'autre à 3 266,32 euros HT par an

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Manoir n'est pour l'instant pas occupé et qu'il convient d'entretenir le terrain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour et 2 abstentions (Madame TALBOT et Monsieur ZEDDE) :**

- **REFUSE** de signer un avenant concernant la tonte du terrain du Manoir.
- **DÉCIDE** que le personnel technique communal fauchera l'herbe une fois par mois sur le terrain du Manoir.

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire, Josiane LELIÈVRE

